

## INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

### Préparation :

Code produit : 999 4044  
Désignation : Pâte de polissage à sec P6 pour polisseuse Otec, pot de 1 kg  
Utilisation : Pâte à polir

### Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL  
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly  
Telephone: 0800 878 202  
E-mail: [qualite@cookson-clal.com](mailto:qualite@cookson-clal.com)

### Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>  
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.  
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 08.10.2018

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **P 6**
- **Code du produit:** V1007
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Polierpaste/ polishing paste
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
OTECE Präzisionsfinish GmbH  
Heinrich-Hertz-Straße 24  
75334 STRAUBENHARDT  
Germany  
msds@otec.de  
www.otec.de  
Tel. + 49 7082 491120  
Fax + 49 7082 4911141
- **Service chargé des renseignements:** Département de sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
+49 7082 491120  
Mo.-Do. 7.00 Uhr - 17.00 Uhr, Fr. 07.00 Uhr - 16.00 Uhr

### 2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 102-71-6	triéthanolamine	1-3%
EINECS: 203-049-8	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 111-42-2	2,2'-iminodiéthanol	<1%
EINECS: 203-868-0	⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

(suite de la page 1)

### 4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Rincer à l'eau chaude.
- **Après contact avec les yeux:**  
Ne pas frotter les yeux secs, car le stress mécanique peut causer des dommages à la cornée.  
Si nécessaire, retirer les lentilles de contact et rincer abondamment à l'eau, si possible, utiliser un collyre isotonique à 0,9% de NaCl. Consulter un ophtalmologiste.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Stocké au frais.  
Durée de conservation: 12 mois à compter de la date de fabrication, dans un récipient non ouvert
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 08.10.2018

**Nom du produit: P 6**

(suite de la page 2)

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**CAS: 111-42-2 2,2'-iminodiéthanol**

 VME | Valeur à long terme: 15 mg/m<sup>3</sup>, 3 ppm

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

**· Mesures générales de protection et d'hygiène:** Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

**· Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

#### · Protection des mains:

Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

##### · Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

#### · Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

 · Densité à 20 °C: 1,2 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Dispersable

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

(suite de la page 3)

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 08.10.2018

Nom du produit: P 6

(suite de la page 4)

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · **Recommandation:**

Éliminer selon les règlements officiels.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

##### · **Catalogue européen des déchets**

12 01 15 boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14

##### · **Emballages non nettoyés:**

##### · **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### · **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### 14 Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU

· <b>ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
-----------------------------------	-------

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· <b>ADR/RID</b>	néant
------------------	-------

· <b>ADN, IMDG, IATA</b>	néant
--------------------------	-------

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· <b>ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</b>	
-----------------------------------	--

· <b>Classe</b>	néant
-----------------	-------

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· <b>ADR/RID, IMDG, IATA</b>	néant
------------------------------	-------

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### · "Règlement type" de l'ONU:

néant

### 15 Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### · **Directive 2012/18/UE**

##### · **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

##### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

 Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

#### · **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité des produits

#### · **Contact:** Nadine Waltenberger

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 08.10.2018

**Nom du produit: P 6**

(suite de la page 5)

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR